

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-24_2025-DE

**DEPARTEMENT DE
L'YONNE**

**ARRONDISSEMENT
D'AVALLON**

**SYNDICAT DES EAUX
DU TONNERROIS**

Nombre de délégués :

- En exercice : 56
 - Présents : 39
 - Absents : 17
- dont ayant donné Pouvoir : 1
- Votants : 40

Compétence EAU :

Nombre de délégués :

- En exercice : 49
 - Présents : 32
 - Absents : 17
- dont ayant donné pouvoir : 1
- Votants : 33

**Compétence
ASSAINISSEMENT
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 20
 - Présents : 17
 - Absents : 3
- dont ayant donné Pouvoir : 0
- Votants : 17

**Compétence
ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF :**

Nombre de délégués :

- En exercice : 5
- Présents : 5
- Absents : 0
- Pouvoir : 0
- Votants : 5

Le premier avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.

Etaient présents : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BÉUF Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.

Délégués titulaires absents excusés suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER excusé est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE excusé est suppléé par M. Xavier COLLON Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON excusé est suppléé par M. Jean-Marie SEGADO CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.

Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.

Déléguée titulaire absente non excusée suppléée : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.

Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Vezinnes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : Mme Véronique BURGEVIN supplée le 5^{ème} délégué titulaire non encore désigné par la CCLTB.

Déléguée titulaire absente excusée ayant donné pouvoir : Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT.

Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, Maire délégué de Junay et de la CCLTB.

Date de convocation : 20 mars 2025

Délibération n° 24 2025

Objet : EAU

EAU- Avenant n° 1 à la Convention pour la fourniture d'eau au Syndicat des sources :

(projet d'avenant joint à la note envoyée aux délégués)

VU la délibération n° 57-2024 approuvant la convention avec le groupement de commande constitué par les cinq communes d'Annay-sur-Serein, Môlay, Aigremont, Lichères-près-Aigremont et de Sainte-Vertu,

VU que ces communes se sont regroupées au sein du Syndicat des sources,

VU la demande de ce Syndicat,

Monsieur le Président propose au comité syndical d'adopter un avenant à la convention avec le Syndicat des Sources ayant pour objet :

« les maisons isolées situées sur les lieux dits La Plainotte et les Chataigniers sur la commune d'Annay-sur-Serein ne sont pas raccordées au réseau d'eau potable. Afin de répondre aux besoins de ces habitants, le Syndicat des Sources crée une conduite depuis la ferme de Chaumeronde sur la commune d'Yrouerre jusqu'à ces maisons. L'eau distribuée sera achetée au Syndicat des Eaux du Tonnerrois qui alimente Chaumeronde ».

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du contenu de la convention et après en avoir délibéré, le Comité syndical à 32 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **ACCEPTE les termes de cet avenant ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à le signer et à en poursuivre l'exécution.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*